

**Arrêté temporaire n° ST26/337
Portant réglementation de la circulation**

ROUTE DE SAINT-OMER

Madame le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU l'autorisation de voirie n° ST26/337AV,

VU l'arrêté notifié le 22 mars 2026 portant délégation de signature à M. le 4ème adjoint au Maire,

VU la demande en date du 22/06/2026 émise par BAILLET Pascal demeurant 830 route de Bainethun 62360 ECHINGHEN représentée par Madame Valérie BAILLET aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de nettoyage de la façade de l'immeuble le Régent avec utilisation d'une nacelle rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/06/2026 au 26/06/2026 ROUTE DE SAINT-OMER,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 24/06/2026 et jusqu'au 26/06/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent ROUTE DE SAINT-OMER, de la PLACE JEAN MOULIN jusqu'au n° 285 :

- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation piétonne sera interdite au droit du chantier. Elle sera renvoyée par les passages piétons de part et d'autre du chantier. ;

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par BAILLET Pascal. Les barrières seront prêtées par la commune qui se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident quelconque.

Article 4

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 22 juin 2026

Pour le Maire,

Adjoint aux services techniques

Guillaume SAVEANT //

DIFFUSION:

- BAILLET Pascal
- la Police Municipale

ANNEXES:

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

← 10 Pl. Jean Moulin 🔍 ✕

Partager ✕

200 Rte de Saint-Omer
Saint-Martin-Boulogne, Hauts-de-France
Google Street View
juin 2025 Voir plus de dates



Pose de barrières :
empiètement sur 1 m

Google Maps

Afficher le bureau